

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De Francis CHOUAT
Maire d'Évry
Président de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Évry, le 3 octobre 2016



CONSEIL MUNICIPAL : LES ÉLÉMENTS CLÉS

Francis Chouat, Maire d'Évry - Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine Essonne Sénart, présidait jeudi 29 septembre 2016 le Conseil Municipal. Voici les éléments essentiels à retenir :

- La Ville engagée contre la modification des couloirs aériens au départ de l'aéroport d'Orly !

Décidé de façon unilatérale par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) en juin dernier, sans concertation, ce changement de trajectoire prévoit le report plus au sud des trajectoires de vol, soit à 1800 mètres d'altitude seulement le long de la Francilienne, et au-dessus de la forêt de Sénart. Conséquences : des nuisances sonores et des pollutions plus importantes. Après que certaines communes concernées ont alerté les autorités compétentes au cours de l'été, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine Essonne Sénart, s'est emparée du dossier, adoptant, le 13 septembre dernier, à l'unanimité une motion s'opposant à cette décision et rappelant sa volonté de concilier développement économique du territoire et cadre de vie, la nécessité de ne pas opposer les territoires entre eux, appelant à un moratoire de ces modifications et à mener une réelle concertation avec les collectivités concernées. Les élus du Conseil municipal se sont associés à cette motion, et l'ont adoptée à l'unanimité. La Ville d'Évry est particulièrement attentive à cette question et exige un dialogue constructif avec la DGAC.

- La Ville crée une «bourse d'accompagnement de projets» à destination des jeunes de 18 à 30 ans,

dans le cadre de «la Fabrik'», lieu dédié à la jeunesse évryenne. Objectif de cette bourse : soutenir la prise d'initiative des Évryens, seuls ou dans le cadre d'une association. Projets humanitaires, culturels, éducatifs, citoyens, création d'événements, autant de champs d'action couverts par ce dispositif innovant. Cette bourse, adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, prévoit le financement à hauteur de 40% du projet, pour un montant maximum de 2000 euros. Une commission se réunira trois fois par an pour son attribution.

CONTACT

Sébastien Di Noia
Responsable du Pôle Médias
Tél : 01 60 91 60 48 - evry.fr

REJOIGNEZ-NOUS



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

